Image not found or type unknown

Classification Indice Coefficient

Par **maury**, le **07/04/2010** à **13:01**

Bonjour,
Sur mon contrat de travail, j'ai un indice de 2.3 et un coefficient de 150. Sur mes 2 premières fiches de paie, mon employeur a bien reporté ces indices / coefficient. Puis j'ai été transférée à une autre société du groupe (l'avenant stipulait bien que ce transfert n'entrainait aucune modification à mon contrat de travail). Mais je viens de constater sur mes fiches de paie que depuis ce transfert mon employeur a, sans m'en informer, baissé mon coefficient à 115 et mon indice à 2.1. Cela n'affecte en rien mon salaire, mais j'aimerais savoir quelles sont les incidences de cette baisse d'indice et de coefficient, et est ce que c'est légal?
Merci pour votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés